

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1979 : 2ème lecture

En l'absence de Monsieur JULLIEN, rapporteur, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Préfecture a retourné le budget supplémentaire 1979 pour l'examiner en seconde lecture. En effet, lors de l'établissement du projet de B.S. 79, il avait été additionné par erreur aux prévisions du budget primitif 79 les propositions nouvelles concernant une nouvelle répartition de l'emprunt de 507 000 F contracté auprès de la Banque du Crédit Mutuel Lorrain.

Ceci s'est traduit par une inscription par erreur de 503 000 F en dépenses et en recettes, qu'il y a lieu de rectifier.

Monsieur le Maire donne lecture du budget supplémentaire de l'exercice 1979 corrigé :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> : dépenses	178 789 F 30
recettes	181 583 F 45
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> : dépenses	11 362 932 F 65
recettes	11 362 932 F 65
excédent global de clôture	2 794 F 15

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- vote la rectification
- approuve le budget supplémentaire 1979 en 2ème lecture, arrêté aux chiffres ci-dessus.